

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 23 novembre 2019 à 10h30

1. Retour sur le fonctionnement de l'Association

Pour commencer cette Assemblée Générale, le Bureau a tenu à faire le point sur le fonctionnement de l'association et ses obligations.

Les cours dispensés au sein de l'Association le sont par des professeures expérimentées et diplômées d'Etat dans les disciplines Modern et Classique (c'est une obligation). Elles assurent ces cours dans un cadre professionnel. Elles sont donc salariées pour effectuer ce travail. Le Bureau a tenu à souligner que les professeures de 6^{ème} Art sont passionnées, motivées, extrêmement créatives, elles ont vraiment à cœur de transmettre leur art et leur passion aux élèves. En ce sens, le Bureau estime que l'Association a beaucoup de chance.

D'une part, dès lors que l'Association rémunère des employés, il lui incombe des obligations en tant qu'employeur. Notons que l'employeur, dans ce cadre associatif, c'est l'ensemble des adhérents représentés par un Bureau qu'ils ont élu. Les obligations sont de verser les salaires, de s'acquitter des charges patronales et salariales, de mettre en place un suivi par la médecine du travail, de cotiser à un fonds de formation continue pour ses employés, de veiller à de bonnes conditions de travail (lieu, horaires, sécurité). Concernant le lieu de travail, les locaux sont mis à disposition gracieusement par la Mairie. Le Bureau entretient donc des relations régulières et étroites avec la Mairie à ce sujet.

D'autre part, un employeur emploie des salariés pour proposer un produit ou un service. Dans le cas de l'Association, elle propose un service : des cours d'expression corporelle. Elle a donc une obligation vis-à-vis des adhérents : offrir le service pour lequel l'adhérent a cotisé.

On peut donc, de part toutes ces obligations, assimiler une Association à une Entreprise, sauf que l'Association ne fait aucun bénéfice, elle œuvre dans un cadre non lucratif. Dans ce contexte, les "dirigeants", à savoir les membres du Bureau, sont des bénévoles.

A 6^{ème} Art, les membres du Bureau ont toutes une activité professionnelle et sont mères de famille. Elles gèrent donc le fonctionnement administratif et financier de l'Association sur leur temps libre, soirs et WE. Trois points importants sont à souligner.

- Le membre du Bureau est soit adhérente elle-même, soit responsable légale d'un-e adhérent-e. Cela signifie que le membre du Bureau s'acquitte de l'adhésion à l'Association, de la ou des

cotisations des cours suivis par elle-même ou les autres membres de la famille, des achats des calendriers, des entrées Gala, etc., comme n'importe quel-le adhérent-e.

- Le membre du Bureau s'occupe de la gestion de l'Association le soir et le WE. Les courriels et sms informatifs sont généralement envoyés sur ces plages horaires, non pas pour "embêter" les adhérent-es, mais parce que ce n'est pas possible à un autre moment.
- Les membres du Bureau ne perçoivent aucune rémunération pour ce service. Leur seul salaire est la compréhension et le soutien des adhérent-es et de leurs parents, ainsi que leurs remerciements.

2. Retour sur les conditions d'inscription et le règlement intérieur

Le règlement intérieur stipule les règles de base pour le bon fonctionnement de l'Association et le bon déroulement des cours. Il indique également les dates clés de l'année, AG, Gala ou démonstration de danse et est donc mis à jour tous les ans. Il engage les différentes Parties signataires (adhérent-es et leurs parents) et l'Association sur l'année scolaire en cours uniquement.

Les cours dispensés couvrent plusieurs disciplines. Ils correspondent à la demande, mais aussi à la capacité à recruter des professeures dans ces disciplines. Certains cours sont plus demandés que d'autres, il faut donc arriver à un équilibre afin de maintenir les cours qui ont des effectifs plus faibles, mais dans la mesure du raisonnable. Le principe général est le suivant : on s'appuie sur la moyenne générale d'élèves par cours, mais aussi la moyenne par cours dans chaque discipline et pour chaque professeure. L'idéal est d'avoir une moyenne comprise entre 9 et 10 élèves par cours.

Avant le forum, les anciens élèves se ré-inscrivent, cela donne une 1^{ère} vision du remplissage des cours et permet de connaître les places disponibles. Au forum, les nouveaux élèves s'inscrivent et font leur cours d'essai à la 1^{ère} séance. Une fois qu'ils valident leur inscription, ils s'engagent financièrement pour l'année entière. En effet, le budget est alors estimé et le maintien des cours confirmé ou pas. Cet engagement annuel est pris par les adhérent-es et leurs parents sur le fondement du règlement intérieur qu'ils sont tenus de signer avant le début des cours. Un-e élève qui indique dès le jour de l'inscription ne pas pouvoir être présent-e sur l'ensemble de l'année pour raisons médicales ou déménagement, peut éventuellement prétendre à une cotisation au trimestre. Ce n'est qu'après étude de son dossier par les membres du Bureau et de sa situation individuelle que sa participation dans l'estimation du budget peut alors être comptabilisée en conséquence.

Ce principe n'a pas été remis en cause par les membres présents à l'AG. C'est une condition substantielle de l'organisation et du fonctionnement de l'Association. Elle reste donc inchangée en l'absence de tout autre solution alternative et cela pour le bon fonctionnement de l'Association.

3. Bilan de l'exercice 2018-2019

Les cours 2018-2019 : 22 cours hebdomadaires + 2 cours hebdomadaires de Danse Country* + 1 cours mensuel de Hip-Hop

Hip-Hop	8	Danses Orientales	1
Ragga DanceHall	0	Zumba	1
2 Cie Danse Hip-Hop	1 (Meltin'Skills) 1 (Jeunes Pousses)	Stretching	1
Modern	5	Eveil	2
Classique	2	Initiation	1

Danse Country	2		
---------------	---	--	--

* en partenariat avec l'Association Eveland Country 28.

Ces cours sont assurés par 7 professeures : Aurélie ALDEBERT, Géraldine BRÉTÉCHÉ (Alayaa), Mélina CASTIN, Sonia DESCHAMPS, Sandrine GUILHEM, Elisabeth ZEPARELLI et Evelyne BLAIN pour la Danse Country

Pendant son congé maternité, Mélina CASTIN a été remplacée par Amandine CHAUVIDAN embauchée en CCD pendant 10 mois.

Les effectifs 2018-2019

Au total, 193 adhérent-es et 221 inscriptions (car des élèves suivent plusieurs cours).

	6 ^{ème} Art	6 ^{ème} Art/Eveland Country 28
193 Adhérent-es	168	25
221 Inscriptions	196	25

28 élèves ont suivi plusieurs cours de danse. Les danseur-ses de Danse Country sont adhérent-es de 6^{ème} Art et s'acquittent de leur adhésion, mais payent leur cotisation à Eveland Country 28.

Les effectifs étaient répartis comme suit :

COMMUNES	NBRE ELEVES INSCRITS
Ablis	3
Aunay sous Auneau	1
Boinville le Gaillard	2
Bullion	1
Clairefontaine	2
Craches	1
Dourdan	1
Ecrosnes	1
Fontenay les Briis	2
Hermeray	2
La Celle les Bordes	1
La Forêt le Roi	2
Le Boulay Thierry	1
Les Essarts le Roi	1
Orcemont	3
Orphin	3
Ouarville	1
Ponthévrard	19
Prunay en Yvelines	4
Rambouillet	6
Saint Arnault en Yvelines	46
Saint Cyr sous Dourdan	1
Sonchamp	84
Sainte Mesme	3
TOTAL	193

Sonchamp a représenté 43,5 % des adhérent-es, St Arnoult 23 %, Ponthévrard 9,8 %, et les autres communes toutes confondues 23,7 %.

Le bilan financier 2018-2019

	RECETTES		DÉPENSES
Calendriers	1 102,00 €	Salaires nets + Prestations	37 497,74 €
Tshirts	35,00 €		
Livret A	64,85 €	Charges salariales/patronales	19 150,00 €
Dons	21,00 €		
Cotisations	43 529,00 €	Frais, assurance	518,25 €
Cotisations costumes	-	Médecine travail	504,00 €
Cotisations stage	2 843,00 €	Organisme formation	721,00 €
Report Gala 2018	2 204,82 €	Location Salle Gala	-
Photos Gala	483,00 €	Achats Costumes/décors	-
Film Gala 2018	730,00 €	Sacem	-
Subvention	800,00 €	Matériels	546,20 €
CPAM	4 578,04 €		
Démo 2019	1 036,00 €		
Report 2017-2018	-		
Prêt parent 2000 € *	2 000,00 €		
Report sur 2019-2020	- 489,52 €		
TOTAL	58 937,19 €		58 937,19 €
BILAN	0,00 €		

* remboursé le 23/10/2019

Le bilan de l'année est négatif dans un 1^{er} temps. Sans trésorerie, une Association ne peut pas absorber facilement les coûts supplémentaires liées aux congés maladie ou maternité.

Explications :

De part son affiliation à la Convention Nationale de l'Animation, l'Association est soumise à la subrogation, c'est-à-dire qu'elle verse en totalité le salaire à son employée absente pour maladie ou maternité, salaire qui correspond aux heures que la salariée aurait dû faire. Puis l'Association est remboursée partiellement par la CPAM (50 ou 78% du salaire brut selon le cas).

Le calcul des remboursements de la CPAM est basé sur les 3 derniers mois de salaire qui précèdent le 1^{er} mois d'arrêt maladie ou de congé maternité. Si une modification du salaire (par exemple une augmentation) a lieu sur le mois d'arrêt, cette dernière n'est pas prise en compte dans leurs calculs et reste à la charge de l'Association, ce qui peut être très défavorable (le remboursement étant alors

inférieur à 50 ou 78% du salaire brut). Malgré les réclamations effectuées montrant le décalage entre les remboursements et les dépenses réelles, la CPAM n'a pas accepté d'effectuer un réajustement.

L'employée absente est remplacée par un ou une autre professeur-e qui est embauchée en CDD. Un CDD est considéré comme un emploi précaire, des charges supplémentaires sont alors dues par l'employeur.

L'ensemble de ces charges a conduit à un déficit important qui a été en partie comblé par :

- les entrées et la buvette de la démonstration de danse du 18 mai. Alors que cette entrée d'argent sert normalement à rémunérer les professeurs, ces dernières ont soutenu l'Association en étant présentes bénévolement, afin que l'ensemble des entrées puissent aider l'Association;
- les stages de juin/juillet qui ont très bien marché et pour lesquels, certaines professeurs ont aussi assuré les cours bénévolement ;
- les ventes des photos du Gala 2018.

Fin août, un parent a prêté 2000 € à l'Association afin que les salaires des professeurs puissent être versés. Ce prêt a été remboursé fin octobre. D'un point de vue comptable, ce prêt a permis de ne pas terminer l'exercice négativement. Mais le déficit est reporté sur l'année en cours (2019-2020). Il devrait être facilement absorbé grâce aux recettes du Gala 2020.

Il est important qu'une trésorerie soit systématiquement reportée d'une année sur l'autre (si possible), afin d'avoir une source financière disponible qui permette de mieux se protéger contre des situations imprévues.

4. Premiers éléments de l'exercice 2019-2020

Les cours 2019-2020 : 24 cours hebdomadaires + 2 cours hebdomadaires de Danse Country

Hip-Hop	8	Danses Orientales	1
1 Cie junior Hip-Hop	1 (Jeunes Pousses)	Zumba	1
1 Cie Hip-Hop	1 (Meltin'Skills)	Stretching	1
Modern	5	Eveil	2
Classique	3	Initiation	1
Danse Country	2		

Les effectifs provisoires 2019-2020 (à la date de l'AG)

Au total, 203 adhérent-es et 218 inscriptions (des élèves suivent plusieurs cours).

	6 ^{ème} Art	6 ^{ème} Art/Eveland Country 28
203 Adhérent-es	179	24
235 Inscriptions	211	24

32 élèves qui suivent plusieurs cours de danse.

La moyenne est de 8,75 élèves par cours.

L'idéal serait d'avoir encore quelques arrivées d'élèves pour avoir le taux de 9 élèves par cours en moyenne. Une maman d'élève propose de faire connaître les personnes qui pourraient covoturer ou informer sur les lignes les bus qui permettent aux adolescents de venir seuls à la sortie du collège. Elle propose cela notamment pour les personnes résidant à Orcemont ou Orphin qui pourraient être intéressées par les cours de danse de 6^{ème} Art, mais qui n'ont pas forcément pensé à ces solutions de transport.

5. Le Gala 2020

2020 est l'année du Gala.

Le thème sera West Side Story : cette histoire servira de base au spectacle que sont en train de monter les professeures.

Il aura lieu le **Dimanche 31 mai 2020** qui est un grand WE de 3 jours (Pentecôte).

Le choix de la date ne nous appartient pas, les Prairiales nous font une proposition de date et une seule. Cette date est connue depuis juin, elle a été communiquée dès les ré-inscriptions et figure sur le règlement intérieur. Nous demandons aux parents et élèves de bien prendre leurs dispositions pour être présent-es.

Concernant les préparatifs, l'agenda est le suivant :

- **répétitions au gymnase de Sonchamp le WE du 16-17 mai** (samedi et dimanche après-midi),
- **répétitions sur scène le Jeudi 28 mai à partir de 17h** pour les élèves de Sonia et certaines de Mélina,
- **le jour J**: les élèves seront attendus dès 11h pour une répétition générale sur scène. Le Gala est programmé dans l'après-midi vers 15h30 ou 16h.

Tous les détails vont vous être envoyés prochainement, ils seront également affichés dans la salle de danse et dans le couloir de la salle de danse.

APPEL à PARTICIPATION

L'Association souhaiterait mettre en place une buvette. Des parents présent-es à l'AG se proposent pour la tenir et l'organiser. Elles proposent que soient vendus gâteaux, boissons et cafés. Super U Saint Arnoult est toujours d'accord pour nous fournir les boissons et reprendre les invendus après le spectacle.

Il faudrait tout de même d'autres personnes pour venir en aide à ces personnes volontaires. N'hésitez pas à nous le faire savoir, nous vous mettrons en contact.

6. Cours de Hip-Hop et Cies

- Cours de hip-hop et intitulés.

Les cours de Hip-Hop sont ceux avec les effectifs les plus importants. Pour une même tranche d'âge, il n'est pas possible de faire un seul cours, il peut donc y en avoir 2 ou 3. Les professeures de Hip-Hop de 6^{ème} Art souhaitent modifier les intitulés actuels de leurs cours et donc supprimer les termes "Débutant/Intermédiaire/Avancé".

Un document est en cours de réalisation avec les professeures, document qui reprendra les explications de chaque niveau et de leurs attentes. Un projet de ce document a été présenté à l'AG. La version définitive sera transmise ultérieurement car des modifications doivent encore y être apportées. A chaque cours correspondra un niveau de 1 à 4.

Par exemple :

Le niveau 1 correspond à l'apprentissage des bases du Hip-Hop. Le Hip-Hop comprend différents styles qui ont leurs propres bases techniques : popping, locking, house, new style, top rock, hype, break, waacking, ...

Il est important de comprendre que chaque niveau peut mettre plusieurs années pour être bien maîtrisé. En effet, si une année correspondait à un niveau, comme cela est le cas à l'école, en 4 ans les élèves pourraient intégrer une Cie professionnelle, ce qui n'est pas possible, car la maîtrise de la discipline doit être bien installée.

- Entrée dans les Cies Meltin'Kidz, Skills et Jeunes Pousses

Concernant l'entrée dans les Cies amateurs de l'Association, le document renseignera également sur les conditions d'intégration. 6^{ème} art possède deux compagnies de danse HipHop (Meltin'Skills et Jeunes Pousses) dont Sandrine est la coach exclusive.

Sandrine et Aurélie travaillent en étroite collaboration pour déterminer quels élèves ont les capacités (techniques et sociales) pour entrer dans les compagnies de 6^{ème} Art. Tout au long de l'année, nos deux professeures de Hip-Hop forment les élèves et les observent. Sandrine proposera en fin d'année un cours spécial sous forme de stage qui lui permettra d'affiner son choix suite aux propositions d'Aurélie.

Si votre enfant émet l'envie d'accéder aux compagnies, n'hésitez pas à en faire part aux professeures. Notez qu'une fois dans la compagnie, **les élèves et leurs parents s'engagent dans cette aventure et ses contraintes.**

Une mère d'élève de la Cie Meltin'Skills présente insiste bien sur le fait que les parents et leurs enfants s'engagent, non seulement sur la présence des élèves aux cours et aux représentations, mais également, sur les déplacements et l'aspect financier. En effet, les représentations ou concours ont lieu sur des week-end, ils peuvent avoir lieu assez loin de Sonchamp (tout en restant en Région Parisienne), les places pour les familles sont payantes. Il est donc nécessaire de se rendre disponible pour suivre son enfant dans cette aventure. L'entrée en Cie implique également l'inscription obligatoire à 2 cours de Hip-Hop par semaine.

Elle propose qu'une fois le choix de Sandrine fait, une réunion soit organisée avec Sandrine et les parents afin de donner toutes les informations et de faire signer un engagement des familles en leur expliquant bien le coût (financier et humain) que cela peut avoir.

Pour information, la Cie Meltin'Skills concerne des élèves de 16 à 18 ans, la Cie Jeunes Pousses des élèves de 11 à 12 ans. Elles vont représenter Sonchamp et 6^{ème} Art dans divers concours en Île-de-France cette année. Le 1^{er} concours sera le 9 février à St Rémy les Chevreuse. Les Meltin'Skills étaient arrivés 2^{ème} l'année dernière avec le show Sense.

7. Divers

- Certificats médicaux.

Ces derniers sont valables 3 ans sauf pour la Zumba et les Cies, dont les élèves le fournissent annuellement. Les élèves de Zumba parce que l'activité est cardio, les Cies car l'inscription sur certains concours est parfois liée à la fourniture de certificats médicaux.

Il y a eu des demandes pour que la fourniture du CM passe à 3 ans pour tous les cours.

L'AG décide d'accéder à la demande pour la Zumba, à partir de la rentrée 2020-2021, les élèves devront fournir un certificat médical tous les 3 ans et annuellement une attestation de santé sur laquelle il sera spécifiquement écrit « Zumba ».

Pour les Cies, l'AG maintient la fourniture du CM de manière annuelle, les élèves font plus d'heures de danse que la moyenne des autres élèves, c'est intensif à certaines périodes. L'Association doit avoir l'assurance de la bonne condition physique des élèves.

- Téléthon

La Cie Jeunes Pousses présentera son show à Dourdan à l'occasion du Téléthon le Vendredi 6 décembre vers 20h15. Il s'en suivra un tournoi de hand-ball auquel les élèves participeront.

A cette occasion, nous mettrons en vente toute la semaine du 2 au 6/12 les t-shirts 6^{ème} Art. Sur chaque T-shirt vendus, 3€ seront reversés au Téléthon.

Tarif des T-shirts : taille 10 ans → 8 € et tailles S, M, L, XL → 9 €.

Les heures de vente entre le 2 et le 6 décembre seront communiqués ultérieurement.

- Photos de groupe

Comme tous les ans, 6^{ème} Art mettra en vente des calendriers 2020 avec les photos de groupe de danse. Le partenariat est maintenu avec Photoweb pour des tarifs intéressants. La seule contrainte est la date de livraison qui sera forcément début Janvier. Le lien de réservation va être envoyé dès que les photos de groupe seront toutes réalisées.

La séance est levée à 11h50.

Valérie Fortuna, Présidente, présente à l'AG
Christelle Derrey, Présidente Adjointe
Magali Piauger, Trésorière, présente à l'AG
Elise Da Gloria, Secrétaire, présente à l'AG
Aline Riera, Secrétaire Adjointe

